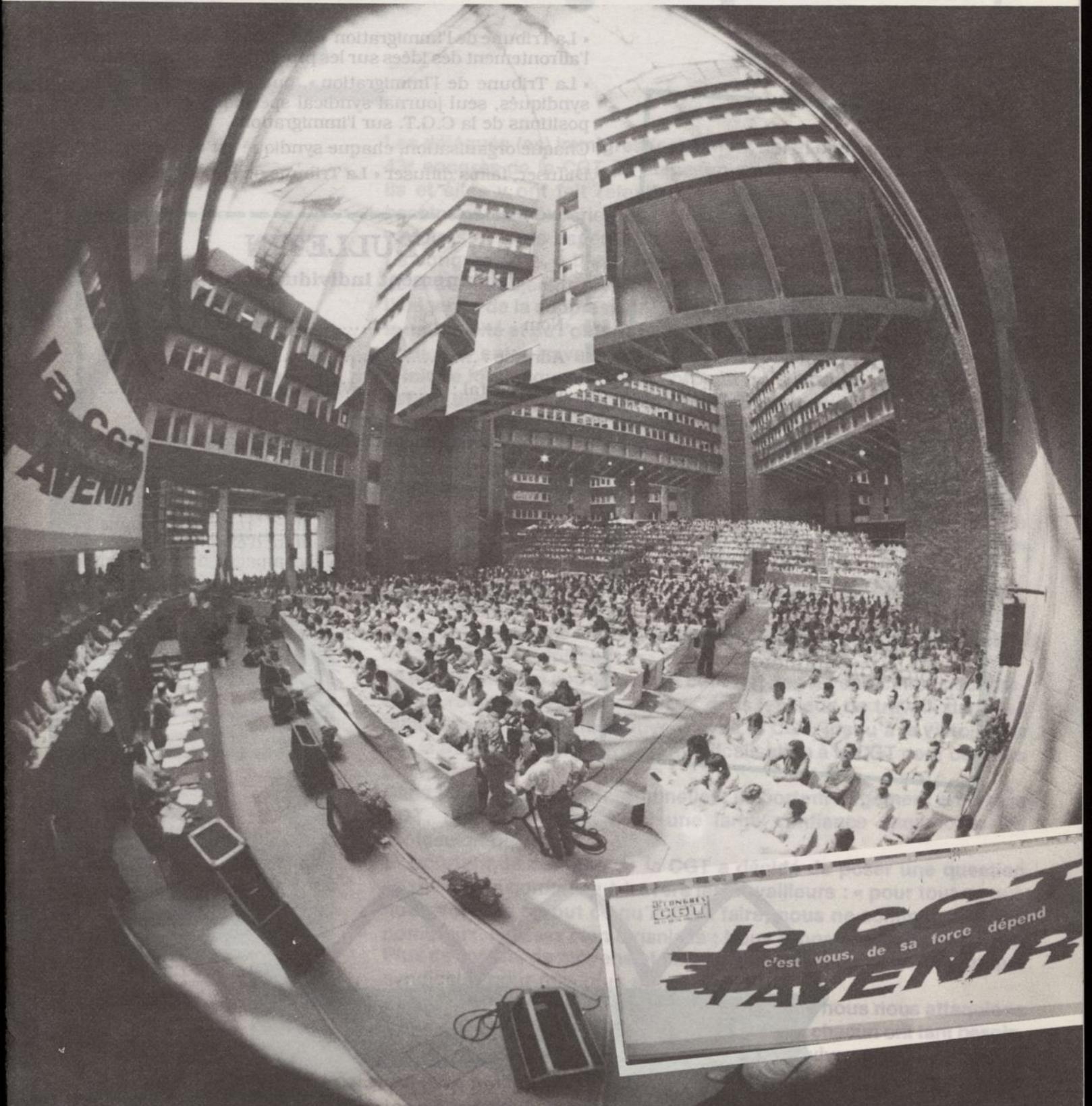
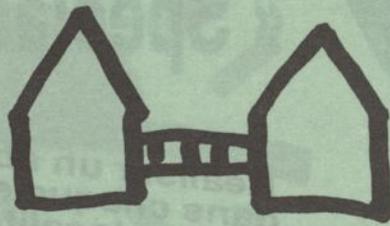


# LA TRIBUNE

de l'immigration

Journal de la **C.G.T.**  
pour les  
travailleurs immigrés  
N° 11  
Mai-Juin 1989 **Prix 6F**





## CAMPAGNE D'ABONNEMENTS 1989 « Spécial 43<sup>e</sup> Congrès »

Réaliser un abonnement par semaine  
dans chaque entreprise,  
chaque localité

« La Tribune de l'Immigration » joue un rôle important dans l'affrontement des idées sur les problèmes de l'immigration.

« La Tribune de l'Immigration », outil du syndicat et des syndiqués, seul journal syndical spécifique qui traite des positions de la C.G.T. sur l'immigration.

Chaque organisation, chaque syndiqué est concerné.

Diffuser, faites diffuser « La Tribune de l'Immigration ».

Déjà 115 abonnements ont été réalisés dans le cadre de la campagne dont 45 par l'union syndicale de la construction de Paris.

— Les autres l'ont été par la Fédération de la Chimie, l'U.D. de Paris, l'U.D. de Haute-Garonne.

— 32 sont en cours de réalisation par le syndicat des nettoyeurs de Paris.

Nous n'avons pas encore d'informations de l'U.D. de Seine-St-Denis, du Val-de-Marne, du Rhône, des Bouches-du Rhône et du Nord, ainsi que de la Fédération de la Métallurgie.

Nous ne manquerons pas de vous en informer dans le prochain numéro.

### BULLETIN

#### d'abonnement individuel à la tribune

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».  
Ci-joint le règlement de 30 F correspondant à l'abonnement.

Pour les moins de 10 exemplaires, remplir un bulletin d'abonnement et indiquer le nombre d'exemplaires (ex. : 9 abonnements à 30 F = 270 F) accompagné du règlement à l'ordre de

T.I. INFORMATION

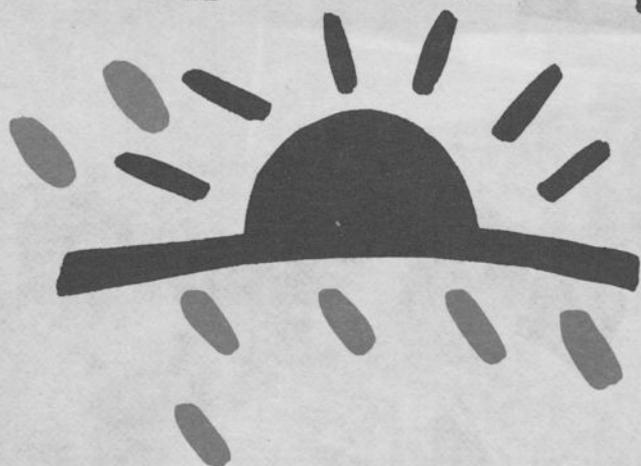
case 432

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex.

« Tribune » N° 11 - Mai-Juin  
1989. Imp. Lensoise, 62300 Lens.  
N° CP 1975 D 73 - Directeur de  
Publication : J. BELLANGER.  
Rédaction-Administration : 263,  
rue de Paris, 93516 MONTREUIL  
Cédex. Tél. 48.51.80.00.  
Travail exécuté par des ouvriers  
syndiqués à la FILPAC-CGT.

Conception graphique  
par Gallet - Arnold

# EDITORIAL



**LA C.G.T.  
NOTRE  
AFFAIRE  
A TOUS**

Les délégués (es) immigrés (es) étaient bel et bien présents actifs au 43<sup>e</sup> congrès de la CGT au diapason de tous leurs camarades. Ils et elles y ont fait retentir avec puissance et dynamisme leurs besoins et leurs expériences de lutte ; leurs souffrances et aussi leurs victoires et leurs espérances.

Le congrès dote, à l'issue de ses travaux, toutes les organisations de la CGT d'objectifs revendicatifs audacieux comportant notamment l'exigence de la suppression de toutes les discriminations basées sur la nationalité et de l'obtention de l'égalité des droits sociaux et démocratiques entre travailleurs français et immigrés.

L'inique loi Pasqua doit être abrogée purement et simplement. Elle est un déni des idéaux de la Révolution française.

Pourtant, à ce jour, elle continue encore à sévir, mise en œuvre par le gouvernement actuel, durement, comme en sous-main.

Les modifications proposées par le ministre de l'Intérieur ne changent rien au fond si ce n'est d'obtenir un large consensus national et international pour renvoyer dans leur pays d'origine les immigrés des pays tiers et leur famille, dans le cours actuel de la construction de l'Europe capitaliste ou le dos des travailleurs.

Fort heureusement, les hommes et les femmes qui font la France et son rayonnement dans le monde veulent vivre et travailler autrement, être respectés dans leur dignité et liberté, dans la richesse des communautés qu'ils forment.

Ils manifestent et soutiennent à cet effet des revendications concrètes se redressant plus nombreuses dans les lieux de travail, dans les localités, luttant le plus souvent avec la CGT, jusqu'à la victoire, et par là trouvent le chemin de la syndicalisation à la CGT pour certains d'entre-eux.

Dans les élections professionnelles, ils portent largement en tête la CGT, Lui manifestant ainsi une large confiance dans toute les professions.

Et pourtant, le congrès de la CGT a décidé de poser une question en grand, en confiance à travers les travailleurs : « pour tout ce que nous voulons et tout ce qu'il y a à faire, nous ne sommes ni assez nombreux, ni assez bien organisés ; Nous avons besoin de beaucoup Plus de forces, de moyens et aussi d'enrichir la vie et notre pratique syndicale, pour être plus efficace ».

Alors, sans attendre, et si avec nos syndiqués nous nous attaquons à faire vivre partout cette CGT dont chacune et chacun ont tant besoin, travailleurs français et immigrés unis, pour vivre mieux ensemble.

Alphonse VERONESE  
secrétaire de la CGT.

## SOMMAIRE

2 Courrier

3 Edito

4 à 19 Dossier  
Intervention  
Interviews  
des délégués  
Avec les 10 de  
Renault  
Soirée  
internationale

20-21-22 Du retour  
volontaire à la  
réinsertion

23 Infos juridiques

24 La voix des  
entreprises et des  
localités...

Echos des luttes



Dans le cadre de la préparation du 43<sup>e</sup> congrès confédéral, une réunion s'est tenue avec le syndicat CGT Renault Flins et la commission immigrée, avec Jean-Pierre Lemaire, secrétaire général du syndicat et Jean Bellanger, membre de la commission exécutive confédérale et responsable du secteur confédéral « travailleurs immigrés ». Il nous a semblé intéressant de publier quelques extraits de cette réunion.

Au cours de la discussion, Moussa Konaté, secrétaire du syndicat et responsable de la commission immigrée rappelle l'activité de la commission et présente le bulletin qui fait état des revendications spécifiques.

Parmi les problèmes évoqués, au cours du débat : le droit à un logement de qualité, bien entretenu, que l'on soit marié ou célibataire avec un loyer social, le droit au regroupement familial « pouvoir vivre avec sa femme et ses enfants », la réinsertion dans le pays d'origine pour ceux qui le désirent doit être volontaire.

Avec les mesures concrètes négociées entre le gouvernement français, les gouvernements des pays d'origine, la direction Renault, les intéressés et les organisations syndicales pour assurer leur droit à la protection sociale et le paiement de leurs prestations : allocations, pensions, retraites, les critères familiaux d'ancienneté à la régie et en France doivent être pris en compte.

En guise de conclusion, Jean-Pierre Lemaire doit rappeler que la plate-forme revendicative du syndicat prenait en compte les intérêts de tous les travailleurs français et immigrés, y compris les revendications spécifiques, fruit du travail de la commission immigration du syndicat.

Cette dernière constitue un apport non négligeable pour le syndicat et il devrait en exister une dans la plupart des syndicats des entreprises où les travailleurs immigrés sont en nombre important — ajoutait Jean Bellanger.

# DOSSIER



Plusieurs immigrés se sont exprimés à la « Tribune » du congrès, d'autres n'ont pu le faire, mais leur intervention sera publiée.

Mais de plus, Jacques BOURDON, collaborateur du secteur travailleurs immigrés a réalisé plusieurs interviews de délégués immigrés.

Nous reproduisons dans ce numéro des extraits de ces entretiens.

De même, que nous publions quelques extraits des temps forts de ce congrès :

- la manifestation pour les « Dix » de Renault ;
- la soirée internationale.

La rédaction.

## PHYSIONOMIE DU CONGRÈS

981 délégués, 8 directions UGICT, 5 unions retraités, 48 secrétaires d'unions locales, 3 délégués de comité de chômeurs ;

373 ouvriers (38,5 %) 282 employés (29 % + 5 % par rapport au 42<sup>e</sup> congrès) 32 % ITC dont 88 agents de maîtrise, 142 techniciens, 83 ingénieurs et cadres.

38 % du secteur privé, 46 % du secteur public, 21 % du secteur nationalisé.

243 déléguées femmes soit 25 %, 40 délégués jeunes (— 25 ans), 31 délégués immigrés plus 2 du CCN dont 10 viennent des entreprises de la construction, 10 des métaux, 4 des ports et docks, 2 du commerce, 3 des THC, 1 de la FIL-PAC et 1 des organismes sociaux, soit une légère progression par rapport au précédent congrès. (Ils étaient 23 au 42<sup>e</sup> congrès).

Quatre immigrés ont été élus membre de la commission exécutive confédérale : Alaya ZAGLHOULA, Joao RAMOS, Aly SAWADOGO, Areski AMAZOUZ.

Jean BELLANGER responsable du secteur confédéral immigration a été réélu à la commission exécutive confédérale et Alphonse VERONESE, réélu membre du Bureau confédéral, responsable des questions de l'immigration.

### EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE JEAN BELLANGER AU 43<sup>e</sup> CONGRÈS (non prononcée)

Les travailleurs immigrés dans la C.G.T.

Une présence active dans l'entreprise.

Qu'ils s'agissent des mineurs marocains du Nord ou de l'Est, de ceux de la Dalle Montparnasse dans la construction, de ceux du nettoyage des ports et docks, de ceux de l'automobile Renault, Talbot, Peugeot, partout il est démontré que les travailleurs immigrés ont bien toute leur place dans les luttes de la C.G.T. à l'entreprise.

L'expression de la C.G.T. hors de l'entreprise.

Cette expression concernant l'immigration souvent contestée, occultée par les médias, n'existe pas moins. Elle tire son originalité de sa conception de classe, elle est indépendante des organismes anti-racistes, du genre SOS racisme.

Face aux actes racistes les unions départementales de l'Oise, du Loiret, des Alpes-Maritimes et tant d'autres n'ont été à la remorque de personne et ont condamné ces violences et apporté leur sympathie aux proches des victimes.

Les campagnes successives de la CGT « ensemble vivre et travailler », « droit de séjour dans l'égalité » et « 1789-1989 abolition des discriminations » témoignent de cette présence active de la CGT.



Si la 6<sup>e</sup> conférence nationale de l'immigration a rassemblé 400 délégués de toute la France, la 7<sup>e</sup> au premier trimestre 1990 en rassemblera tout autant.

Contrairement à ce que certains prétendent - et je le dis sans polémique - la CGT a été présente sur le terrain de l'immigration comme sur tant d'autres, elle revendique même ce droit pour elle-même et sans exclusive.

Est-ce à dire que la CGT n'a pas plus d'efforts à faire, la préparation du 43<sup>e</sup> congrès nous a confirmé ce que nous savions, à Renault Flins, où j'ai rencontré le syndicat et la commission immigrée, la plupart ont précisé : « il faut faire davantage et mieux, dans la CGT. J'insiste sur la formule « dans la CGT ».

Alors je pose deux questions aux responsables que nous sommes. Pour la « tribune », une campagne d'abonnements a été lancée. Alphonse Véronèse a rappelé à cette occasion dans le « Peuple », le rôle de la « tribune de l'immigration » dans et avec la presse confédérale, comme outil de la CGT dans la bataille des idées. Combien ont-ils été réalisés ?

Pour les collectifs CGT immigration qui se mettent en place dans les syndicats, les unions locales, les unions départementales, les fédérations sont-ils inscrits dans les plans de travail, quelle est leur composition, leurs objectifs ?

**Houria BELMIHOUB** est algérienne, elle est arrivée en France en 1976 à l'âge de 16 ans, elle travaille à la C.F. de restauration à Créteil, où elle est déléguée suppléante, elle a adhéré à la C.G.T. en 1988 parce que dans son entreprise à majorité de jeunes femmes immigrées qui pour la plupart travaillent à mi-temps sont durement exploitées et subissent des conditions de travail à la limite du supportable, mais aussi

pour lutter contre le racisme et les injustices, parce que toutes immigrées me dira t-elle.

Ainsi par exemple, une femme algérienne qui travaille à la plonge depuis 11 ans, son salaire n'a pas bougé depuis deux ans, pour le même poste de travail il y a une différence de 600 francs sur le salaire, pour le même emploi et dans les mêmes conditions.

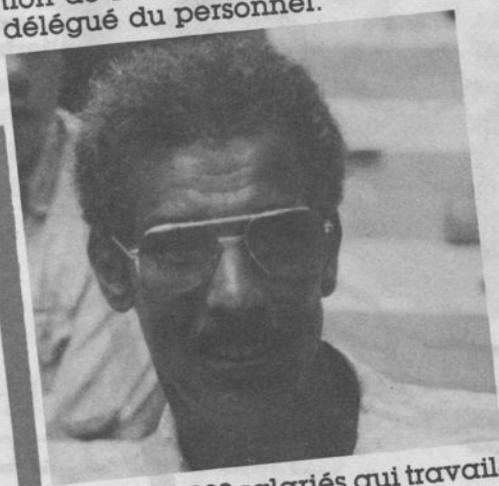
**Faranch DADKHA**, iranienne travaille au printemps à Lille. Elle a adhéré à la C.G.T. elle aussi pour lutter contre le racisme qui se manifeste dans son entreprise de la part de la direction. Mais aussi pour agir pour de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires.

**Elles font partie de la délégation du commerce**

# DOSSIER

**BOUTHOURDINE Mohamed**, Marocain, travaille chez Renault Flins, il est en France depuis 20 ans, marié, 4 enfants nés en France.

Il a adhéré à la C.G.T. en 1970, aujourd'hui il assure des responsabilités dans son syndicat, comme membre du Bureau syndical et responsable immigration de l'USTM, il est également délégué du personnel.



Sur les 10.900 salariés qui travaillent à Flins, m'indique Mohamed, 42 % sont des immigrés de différentes nationalités, 2.800 environ parmi eux sont des marocains. Au sein du syndicat, la commission immigration est chargée de traiter des problèmes spécifiques de ces travailleurs, elle se réunit tous les 15 jours, et un journal sort deux fois par mois.

Le problème du logement, des conditions de travail, du retour sont parmi les préoccupations que traite la commission (voir compte-rendu du congrès à Renault Flins).

Mohamed me fait part de l'inquiétude parmi les travailleurs immigrés par rapport à l'Europe et notamment les travailleurs maghrébins.

Quelle sera leur place dans cette Europe ? Quel sera le sort de nos enfants ?

Ma fille aînée a 14 ans, ajoutez-il, que va t-elle devenir ?

Nos enfants ne parlent même pas notre langue, me dira encore Mohamed, quel avenir les attend ?

De plus, après les crimes et attentats racistes de ces derniers mois, cette inquiétude grandit encore. D'autant qu'en raison de l'attitude de la direction, des atteintes à la dignité, le climat est pesant dans l'entreprise.

**Areski AMAZOUZ** est algérien, il est en France depuis 18 ans, avec sa famille.

Il travaille chez Renault à l'usine de Billancourt depuis 15 ans.

Il est secrétaire du syndicat, responsable de la commission algérienne et vient d'être élu à la commission exécutive confédérale.

A Billancourt, me dit-il, « il y a une commission centrale immigration dans le syndicat, composée de commissions par nationalité (marocaine, africaine, algérienne) ».

Elle se réunit régulièrement et établit la plate-forme revendicative et, un des problèmes les plus aigus pour les travailleurs immigrés reste le problème du logement.

Alors qu'en 1988 la régie a été contrainte de rendre plus de 300 logements aux HLM (dans le cadre du 1 % logement), elle refuse systématiquement d'attribuer des logements alors que 600 demandes urgentes restent à satisfaire.

« Les problèmes de la formation nous préoccupent également », me dira Areski. « En effet, du fait de la restructuration opérée dans l'usine par la direction, les OS se trouvant confrontés à ce problème et la direction n'y apporte pas de réponse.



Extrait

**INTERVENTION NON PRONONCÉE  
DE MOUNIRA TALBI  
UNION DÉPARTEMENTALE DU VAR  
AU 43<sup>e</sup> CONGRÈS**

Saïd a terminé son intervention par une grande interrogation sur l'avenir des immigrés des pays tiers dans cette Europe que nous préparons le capital.

A cette question, j'en ajouterai une autre : les jeunes issus de l'immigration que l'on nomme des « beurs » que deviendront-ils ?

Ces jeunes déracinés, cherchant leur identité sont parfois rejetés par leur pays d'origine, ils sont donc obligés de s'installer définitivement en France.

Nous pouvons nous féliciter de la participation importante des immigrés à ce 43<sup>e</sup> congrès confédéral, leur participation devrait, à l'issue du congrès, se généraliser dans les différentes instances de la C.G.T. : union locale, union départementale, confédération.

**La loi Pasqua  
les jeunes issus de l'immigration**

La loi Pasqua mise en place en septembre 1986 par le ministre de l'Intérieur met encore en péril aujourd'hui des milliers d'immigrés jeunes et moins jeunes de notre région Provence Côte d'Azur.

François MITTERRAND avait promis, dans sa lettre aux Français, l'abolition de la loi Pasqua, il a été élu mais la loi Pasqua demeure et les jeunes de Toulon en savent quelque chose, eux qui subissent les expulsions.

Avec une telle loi, peut-on militer sans risque d'être expulsé pour atteinte à l'ordre public, dans une organisation de classe et de masse comme la C.G.T.

Camarade, n'est-ce pas là une grave atteinte à la liberté dans le pays même où sont nés les droits de l'homme.

La lutte contre le racisme, la C.G.T. durant toute son histoire l'a menée, c'est dans cet esprit que le 19 novembre 1987 la C.G.T. remettait un mémoire au Premier ministre et au C.N.P.F. pour rappeler les positions de la C.G.T. au fêlage de la campagne « ensemble vivre et travailler » qui avait recueilli 600.000 signatures.



... Contre le racismisme chaque année la C.G.T. s'inscrit dans la célébration du 21 mars, journée internationale contre le racismisme.

Si les pétitions lancées à cette occasion sur le droit de vote des immigrés et l'abolition de la loi Pasqua n'ont pas connu dans notre département tout le succès attendu, c'est parce que les revendications exprimées n'ont pas été assez bien prises en compte dans les syndicats et les unions locales, et pourtant la C.G.T. a la capacité de conquérir d'autres droits camarades, n'oublions jamais les revendications obtenues : le droit de vote dans les élections prud'homales et les élections pour la Sécurité sociale, il s'agit de revendications de classe, basées sur l'égalité des droits des travailleurs.

Enfin, camarades, attention de ne pas tomber dans le piège de la division, pour y remédier et s'expliquer comme il en a été pour le SMIC à 6.000 F, pour l'immigration il nous faut encore plus d'efforts afin de convaincre nos directions syndicales et aborder ce problème dans la clarté avec des arguments irréfutables issus de l'analyse de la C.G.T.

La tribune est dans ce sens un excellent outil pour la bataille des idées, c'est d'ailleurs pour cela que la confédération a engagé avec son secteur immigration une campagne d'abonnement.

**Rodrigues BALTASAR** est espagnol, marié, deux enfants.

Il a travaillé dix ans dans le bâtiment, victime d'un accident du travail a suivi un stage CRAMA et a obtenu un CAP de bâtiment, cependant il reste au chômage et arrive en fin de droit et c'est par hasard qu'il est devenu représentant chez Electrolux ménager. Il y assume des responsabilités syndicales comme délégué syndical central, mais il est également secrétaire du comité d'entreprise et du comité de groupe et de la commission exécutive fédérale.

Le problème qui le préoccupe c'est la citoyenneté. « Je me considère citoyen français » me dira-t-il, « et comme tel avoir les mêmes droits civiques et sociaux, puisque je vis en France depuis 22 ans. Ma nationalité, ajoute-t-il c'est mon histoire, ma mémoire collective, cela représente ma culture, ma nationalité et être reconnu citoyen français est pour moi indissociable ».

Baltasar évoque ensuite la situation des jeunes issus de l'immigration. « Ils sont décidés » dira-t-il, pour la plupart ils ne parlent pas leur langue maternelle, ils ne se reconnaissent pas en France comme des immigrés, et pourtant ils sont considérés comme tels, mais le plus difficile pour eux est qu'ils le sont également dans leur pays d'origine.

**Zuccoletto Giovanni** est né à Gines (Italie) en 1939, aujourd'hui il a la nationalité française, il travaille depuis 20 ans aux Travaux du midi du groupe GTM. Il est délégué syndical central et secrétaire de l'US Construction des Bouches du Rhône.

Sur les 1.350 salariés des 6 établissements de l'entreprise, 60 % sont des immigrés, algériens en majorité.

Le logement reste un problème préoccupant. Les travailleurs sont pénalisés, ils ne peuvent pas faire venir leur famille, faute de logement, ou bien leur logement n'est pas conforme et ils ne peuvent percevoir les aides prévues.

Son autre préoccupation : l'embauche des jeunes issus de l'immigration, grâce à l'action du syndicat, ils sont parvenus à faire embaucher 42 jeunes pour la plupart des enfants de travailleurs de l'entreprise.

**Slimanou Ali** est Algérien : il est depuis 26 ans en France et travaille chez Prado-Morin, où il est trésorier de son syndicat.

Ce qui l'a marqué, c'est le conflit de 1988 pour les salaires, le 13<sup>e</sup> mois. Il n'y avait pas eu de grève dans l'entreprise depuis 1976.

Leur lutte unie a permis d'aller plus loin et de rattraper une partie de leur retard. Et c'est confiant du soutien des travailleurs, 80 % votent pour la CGT, que le syndicat engage les négociations salariales.

**Joao Ramos** est portugais, il est secrétaire de l'union syndicale de la Construction de Paris, membre de la commission exécutive fédérale de la Construction, il a été élu à la commission exécutive confédérale par le 43<sup>e</sup> congrès.

C'est le 2<sup>e</sup> congrès confédéral auquel je participe. ce qui me frappe c'est la qualité des interventions ; leurs richesses, la tonalité, le vécu.

L'Europe, bien sûr comme portugais, je me sens concerné, mais attention pas l'Europe à la mode de Bouygues ou Nord France, qui vont chercher des centaines de travailleurs au Portugal avec un permis de séjour de touriste pour l'exécution de leur grand chantier (le TGV atlantique par exemple), qu'ils font travailler sans garantie avec des salaires minimum, alors qu'ils continuent de dégraisser, comme ils disent leur effectif permanent.

Et malgré les plaintes et les procédures engagées, ils ne sont pas inquiétés, mais au contraire encouragés par le patron des patrons François Perigot, par le gouvernement et par tous les autres qui ne parlent que de la mobilité de la main-d'œuvre, d'aménagement du temps de travail, et n'ont qu'un objectif : déréglementation, suppression des délégués du personnel, de comité d'entreprise, des CHSCT, etc.

Dans chaque pays de la CEE comme en France, les travailleurs ont intérêt à lutter pour sauver leur emploi, leurs salaires, leur convention collective, leurs lois sociales et dans ce cadre entretenir de plus en plus de relation, de coopération d'échanges.

N'est-ce pas avec le meilleur tant économique que social dans chaque pays que l'on peut bâtir une Europe dynamique qui soit capable de donner du travail et assurer une progression du niveau de vie à toutes les populations, me dit-il en guise de conclusion à notre entretien.

#### EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE BOUALEM BENKELOUF

Les immigrés représentent un pourcentage important dans le monde du travail. Ils adhèrent en priorité à la C.G.T. Dans leurs secteurs, ils contribuent considérablement à l'influence de la C.G.T. et à faire grandir son image. Plusieurs C.E. restent à majorité C.G.T. grâce au vote massif des immigrés. Ils sont une force active et sont cependant sous-représentés dans nos instances, y compris dans ce congrès.

Pourtant les choses bougent, évoluent. Les immigrés sont de plus en plus conscients de leur rôle dans le mouvement ouvrier. Leur niveau politique et leur comportement syndical en découlant se sont considérablement modifiés dans la dernière période. En clair, ils refusent aujourd'hui l'assistantat. C'est positif pour eux, mais également pour la C.G.T., ce qui n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur.

L'immigration d'aujourd'hui

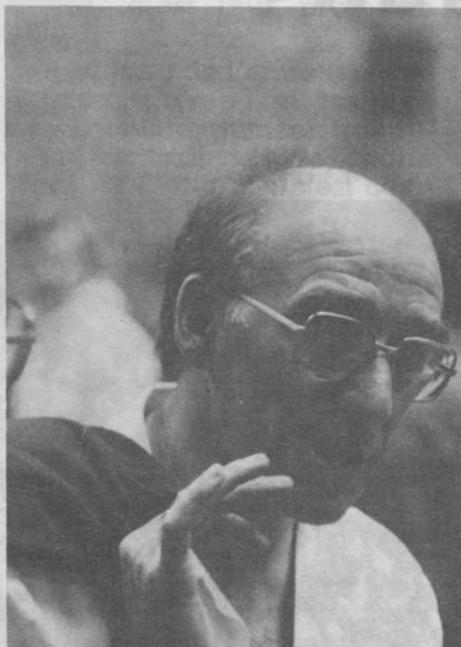
n'est pas celle d'hier. Les jeunes dits « jeunes beurs » sont en train de sortir de la condition d'infériorité entretenue de tout temps par le patronat. Bien que s'identifiant à leurs parents, ils refusent catégoriquement l'assistantat eux aussi. Ils ont un esprit de lutte différent.

Sur ce phénomène, il nous faut être attentif et, à ce propos, je partage ce qu'Henri Krasucki a dit dans son rapport, s'agissant de la prise en compte des mentalités d'aujourd'hui. Cela est valable sur les questions de l'immigration.

Chers camarades, sans vouloir occulter l'activité positive menée par certaines de nos organisations, dans le Var et dans le Rhône par exemple sur la lutte contre le racisme entre autres, nous sommes quand même loin de mener l'activité nécessaire sur les questions particulières de l'immigration ; cela ne fait pas le compte et devrait nous interroger.

## RAPPORT COMMISSION OBJECTIFS REVENDICATIFS ET D'ACTION

Extrait de l'intervention  
d'Alphonse VÉRONÈSE  
secrétaire de la CGT



Dans le même esprit, un nouvel effort a été entrepris pour mieux intégrer dans les différents chapitres, les revendications spécifiques, catégorielles qui motivent l'engagement de millions de salariés dans l'action contre l'exploitation multiforme qu'ils subissent.

Il était anachronique de maintenir le cloisonnement qui existait, constitué de chapitres particuliers comme c'était le cas pour les DOM-TOM, les femmes salariées, les jeunes ou les travailleurs immigrés.

Ce faisant, c'est une invitation pressante à toutes nos forces syndicales pour qu'elles réalisent une bonne insertion, dans les cahiers de revendications et dans les luttes, du particulier et de ce qui est plus général, communs à un ensemble de salariés, alliant la défense du particulier à l'action collective.

—o—

Ici, je dois indiquer qu'en ce qui concerne les revendications des travailleurs immi-

grés, tous les amendements, tous, ont été acceptés. En conséquence, tous nos syndiqués sont en possession d'une base revendicative d'action autrement plus importante en qualité et quantité que ce qui fut dans le passé la charte revendicative. C'est une avancée considérable qui est ainsi réalisée pour le renforcement de la solidarité de classe, de lutte, entre tous les salariés français et immigrés qui doivent, comme l'a si bien exprimé la camarade Saïd, serrer les coudes face au même patron exploiteur et pour gagner.

C'est le reflet des efforts réels de la CGT, de ses organisations, dont le bilan d'activité souligne l'importance...

Aussi, après ce congrès, je ne doute pas du redoublement des efforts de toutes et tous pour imposer une réelle égalité des droits et le respect de la dignité des travailleurs immigrés et leur famille dans une France qui est et doit rester une terre d'accueil.

### EXTRAITS DU PROGRAMME D'OBJECTIFS REVENDICATIFS ET D'ACTION

Nous publions ci-après quelques extraits du programme d'objectifs revendicatifs et d'action. Nous vous invitons à vous reporter au numéro du « Peuple », compte-rendu des travaux du 43<sup>e</sup> congrès, pour les autres sujets.

• Des logements doivent être construits et accessibles pour les jeunes, les immigrés, les handicapés, les retraités, sans constitution de ghettos. La population immigrée doit pouvoir accéder à toutes les agglomérations. Les communes refusant cet effort doivent être sanctionnées financièrement tandis que celles qui l'assurent doivent être aidées. Les cités de transit dont l'existence ne devraient être que provisoire doivent, comme les logements insalubres, être remplacés par des habitations conformes aux règles modernes de l'habitat. Quant aux foyers immigrés, trop souvent les sociétés gestionnaires ne remplissent pas leur mission sociale tout en profitant des subventions du Fonds d'Action Sociale. La CGT exige

que soient reconnus les comités de résidents dont se dotent les travailleurs ainsi que leur statut de locataires.

• Des délais de route doivent être prévus pour les travailleurs immigrés se rendant dans leur pays d'origine avec maintien des droits acquis au retour.

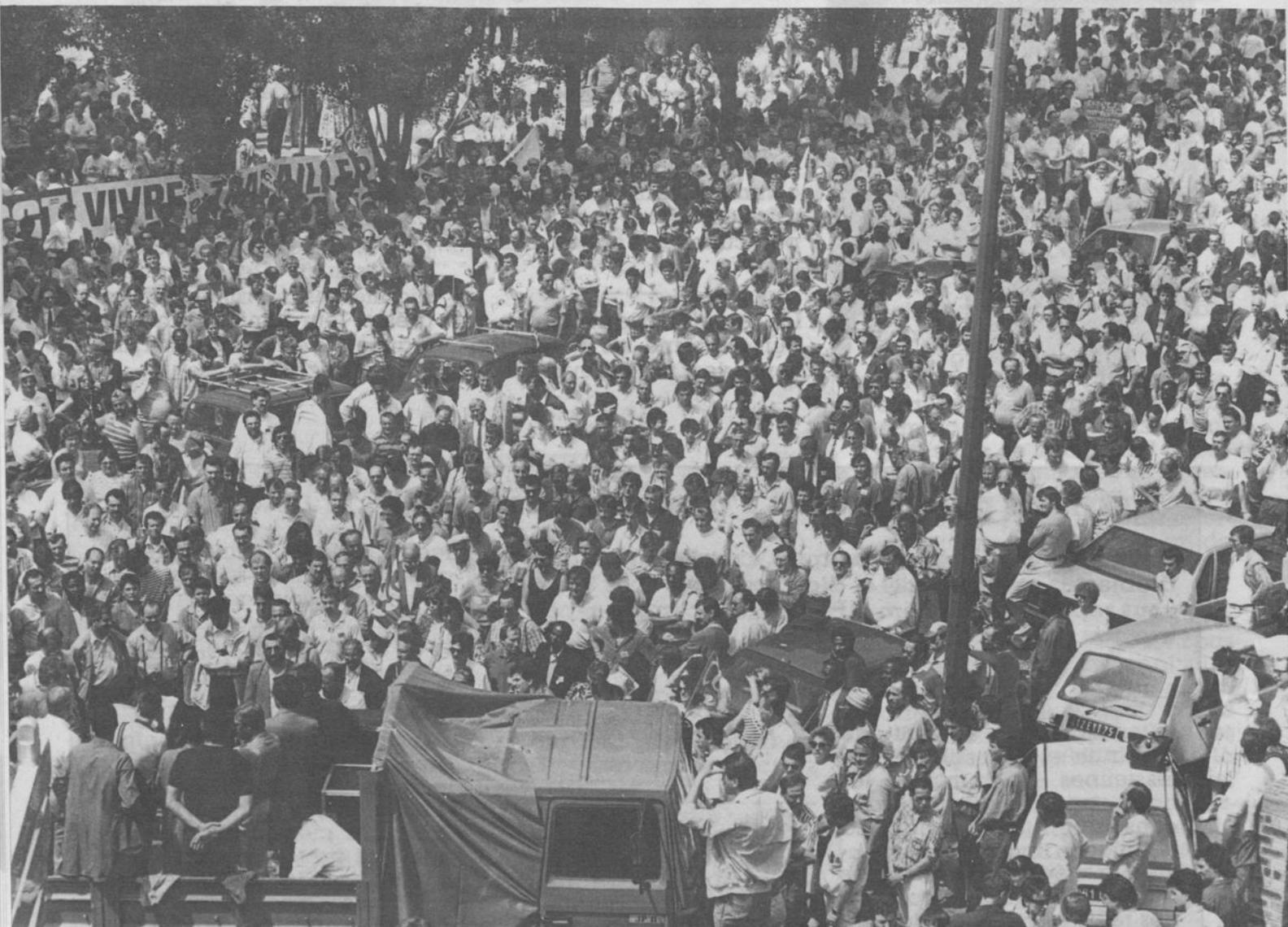
• Le racisme est un délit. Il doit être combattu et sanctionné comme tel. La loi anti-raciste de 1972 doit être strictement appliquée et renforcée. Toute discrimination à l'égard des travailleurs immigrés doit être abolie. La loi Pasqua doit être abrogée et les centres de rétention fermés. Les travailleurs immigrés doivent avoir le libre choix de rester en France, d'y travailler, d'y vivre avec

leur famille en pleine égalité avec les salariés français, ils doivent pouvoir accéder, sans discrimination syndicale ou politique, à la nationalité française s'ils le désirent.

• Lorsqu'un ou plusieurs membres de la famille réside dans le pays, le DOM-TOM d'origine, le travailleur doit bénéficier des mêmes allocations que tout travailleur immigré ou non dont la famille réside en France. La commune est le lieu d'expression privilégié des besoins et de participation de masse à la vie publique. Dans ce cadre, la CGT est favorable au droit de vote des immigrés après un délai d'installation en France, à l'occasion des élections municipales. Les institutions publiques doivent être les lieux d'expression et de prise en compte des besoins sociaux des citoyens, ce qui suppose de donner à ceux-ci les moyens d'exprimer ces besoins et d'intervenir sur les décisions à tous les niveaux.

# Le 43<sup>e</sup> congrès

# avec les « 10 » de Billancourt



**MARDI 23 - 12 HEURES - C'est le meeting du congrès et des salariés de la Région Parisienne pour les libertés. Meeting précédé de l'entrée dans la salle du congrès des « 10 » de Renault et des 100 cas d'atteintes aux libertés qui s'étaient rendus à l'Élysée.**

Place Nationale, lundi 29 mai 1989, il est 19 h 15, lorsque je gravis l'échelle qui relie à la fenêtrée de la salle de cantine où se trouvent les « 10 » de Renault, depuis leur décision de travailler le jour et d'occuper l'usine la nuit. Ils sont tous là, mettant la dernière main à leur installation pour la nuit. Ce qui me frappe tout d'abord, c'est leur profonde unité.

Et tout au long de l'entretien que je vais avoir avec l'un des dix : Diallo Ibrahima, guinéen travaillant en France depuis 1968, marié et père de 3 enfants, c'est cette même émotion, cette même foi, cette même détermination que je retrouverai d'ailleurs lorsque tour à tour, ils s'adresseront aux délégations de travailleurs, de militants de la CGT venues des départements et entreprises de la région parisienne, leur témoigner leur soutien.

#### Une décision arbitraire

« Je tiens à rappeler, me dit Diallo, que la décision de nous réintégrer le 17 février 1989, a été prise par le Président de la Cour d'Appel de Versailles devant le refus de la direction, d'appliquer le jugement du Tribunal des Prud'hommes, après qu'il se soit déplacé dans l'usine.

Et pendant deux mois, nous avons travaillé sans problème. Dans un très bon climat, tant de la part des ouvriers que de la maîtrise et des cadres, contrairement à ce qu'affirmait la direction.

C'est la raison pour laquelle la décision de la Cour d'Appel du 26 avril 1989 a été ressentie dans toute l'usine comme **inique** et **arbitraire**.

Depuis nous avons continué de travailler même si cela devient difficile. Depuis la conférence de presse, que nous avons tenue le 16 mai 1989, nous occupons l'usine jour et nuit. Notre objectif : obtenir notre réintégration définitive.

Notre motivation est profonde. Car derrière tout cela, me dira Diallo, ce qui est posé, c'est le maintien du site de Billancourt et la fabrication du petit véhicule, mais aussi l'augmentation de nos salaires (les 9 milliards de profits réalisés doivent être réinjectés dans l'usine), l'amélioration des conditions de travail, elles sont aujourd'hui très dures du fait des licenciements et que nous produisons aujourd'hui plus qu'avant, les suppressions d'emplois = augmentation des



cadences, heures supplémentaires, tu te rends compte, me dit-il, ils font même venir des gars le samedi, et en plus la direction emploie un certain nombre d'intérimaires et malgré cela elle a le culot d'annoncer de nouveaux licenciements.

#### Comment ressens-tu cette situation ?

Cette situation, je la trouve injuste, elle tente de nous priver, mes 9 camarades et moi de notre emploi, et pourtant le droit au travail est inscrit dans la constitution française. Et toutes ces machinations, parce que nous sommes des syndicalistes de la CGT, des hommes, qui nous opposons à la casse de Billancourt.

Mais nous sommes confiants, nous avons le soutien de tous les travailleurs de l'usine, de toutes les catégories. D'ailleurs le résultat des élections au conseil d'administration le confirme.

#### Et ta famille comment réagit-elle ?

La décision que nous avons prise a été dure pour ma famille, pour mes enfants en particulier. Car ne pas être à la maison jour et nuit est durement ressenti par eux. Mais c'est possible car nous avons le soutien de nos épouses.

#### Le soutien de la CGT est-il important pour toi ?

Sans le soutien de la CGT dans l'usine et hors de l'usine, prendre une telle décision aurait été pratiquement impossible, et de ce fait nous avons confiance.

Ce qui est également très important, c'est que nous avons l'appui du parti communiste et de ses élus.

Mais d'autres forces nous soutiennent : des associations démocratiques, des artistes, des personnalités, etc. Cela aussi c'est positif et

cela est bien ressenti par les « 10 » et l'ensemble des travailleurs de Billancourt.

#### Je crois savoir que vous préparez une initiative « Mandela », peux-tu m'en parler ?

En effet, un comité anti-apartheid a été créé dans l'usine, dont le président est un camarade de la commission africaine, le camarade KANOUTE Boubakar qui est également sanctionné par la direction pour son activité, ce qui confirme les atteintes aux droits de l'homme par la direction de Renault. Les « 10 » sont partie prenante de ce comité.

Son objectif : contribuer à l'attribution du prix Nobel de la paix à Nelson Mandela, la liberté et l'indépendance pour les Africains noirs vivant en Afrique du Sud.

#### Quel rapport entre Mandela et les « 10 » de Renault ?

Nelson Mandela est privé, ainsi que son peuple, des droits les plus élémentaires : le droit à la liberté et le droit à la parole, de plus les libertés syndicales les plus élémentaires sont interdites, les organisations syndicales ne peuvent pas lancer un mot d'ordre de grève, les militants syndicaux sont pourchassés, arrêtés, emprisonnés, si les travailleurs font grève, ils sont privés de leur travail, etc, et nous, comme je le disais au début bien que le complot de la direction ait échoué, que le tribunal ait ordonné notre réintégration, la direction s'acharne et le jugement inique de la cour d'appel de Versailles, nous prive de ce droit élémentaire reconnu par la constitution ; LE DROIT AU TRAVAIL. C'est une atteinte aux droits de l'homme. C'est cela le lien entre notre combat et celui de Mandela.

**Tu es Guinéen, donc un travailleur immigré et à ce titre quels sont les problèmes que tu rencontres ?**

Notre revendication en tant qu'immigrés c'est d'avoir le droit au travail, comme nos camarades français, d'ailleurs à Billancourt, aujourd'hui ce sont les travailleurs français et immigrés qui sont chassés de leur emploi, de la même façon.

Nous réclamons également le droit à un logement décent et le droit au regroupement familial, encore trop de travailleurs de l'usine en France depuis des années ne peuvent pas faire venir leur famille, car le plus souvent on refuse de leur donner un logement. C'est une situation intolérable.

Nous voulons aussi que nos enfants puissent être scolarisés et recevoir une formation sans discrimination qui préserve leur chance pour l'avenir.

Mais aussi le droit au séjour, s'ils souhaitent conserver leur nationalité ou bien le droit d'accéder à la nationalité française s'ils le désirent, d'autant qu'ils sont nés en France.

Un problème est très préoccupant pour nous travailleurs immigrés, c'est l'Europe de 1992, il y a vraiment une grande inquiétude chez les travailleurs du Maghreb et de l'Afrique Sud Sahara ?

Dans ce cadre nous exigeons le droit de vivre en France et d'y travailler avec les mêmes droits que les salariés français.

**Si tu avais un message à adresser aux travailleurs immigrés, quel serait-il ?**

Je leur dirai de se « serrer les coudes » et de rejoindre la CGT, car c'est la seule centrale syndicale qui aide les travailleurs immigrés, le problème des « 10 » de Renault le confirme, les autres centrales syndicales sont avec la direction qui nous sanctionne.

Cet entretien est terminé, je remercie Diallo.

Hamzaoui, quant à lui n'a rien à ajouter aux propos de son camarade. D'ailleurs comme chaque soir, les « 10 » de Renault vont accueillir les délégations de travailleurs de la région parisienne.



Ce soir, ce sont des représentants des entreprises de Paris, les responsables de l'union départementale CGT de Paris, de l'union départementale CGT de l'Essonne et parmi eux il y a Jean-Paul Divert et P. Cretenet dont la réintégration vient d'être obtenue après des mois de lutte.

Tout à tour, les membres des délégations salueront les « 10 », qui feront part quant à eux du déroulement de leur journée à leur poste de travail et traiteront avec humour la présence de l'huissier qui suit et constate leur moindre geste.

Diallo s'adressant à son tour aux délégations : « vous voyez cet homme ; il désigne, au centre de la place, un homme complètement à la dérive, je le connais ajoute-t-il, il travaillait avec moi, il avait 15 ans de présence à la régie, il a été licencié, il n'a plus rien, il est seul, mais s'il avait une famille, des enfants que deviendraient-ils ?

Regardez ce que la direction de la régie en a fait.

C'est cela que nous refusons, nous nous battons pour empêcher la fermeture et la casse de Billancourt, car c'est pour cela que la direction nous a sanctionnés. Mais elle ne gagnera pas, car ici la CGT est forte et nous avons derrière nous le soutien de milliers et de milliers de travailleurs et de la CGT, c'est cela notre force. »

La discussion se poursuivra encore. L'un des « 10 » dira encore ce que nous souhaitons : **« C'est que la solidarité qui s'exprime autour de nous se renforce encore. Nous sommes déterminés, nous irons jusqu'au bout. »**

Actuellement, ce sont déjà plus de 260.000 signatures qui ont été recueillies pour exiger la réintégration des « 10 ».

Suite aux délégations des « 10 » qui se sont rendus à l'Élysée, François Mitterrand avait déclaré suivre personnellement cette affaire. Alors nous sommes en droit de nous poser des questions. Pourquoi François Mitterrand ne met-il pas en accord ses paroles et ses actes comme il l'a déclaré à propos des libertés et des droits de l'homme, à la Sorbonne, à la réunion des pays signataires de l'accord d'Helsinki ?

Pourquoi la direction de la régie et le pouvoir (actionnaire majoritaire) s'acharne-t-il sur les « 10 » ? En effet, l'huissier est venu les sommer de quitter l'usine immédiatement et sans délai sous peine d'expulsion par les forces de police.

Quelles relations y a-t-il entre cette attitude et les informations données dans la presse et à la télévision sur la fermeture de Billancourt et visite du ministre de l'industrie R. Fauroux à Bruxelles pour discuter du statut de Renault afin d'en faire une entreprise de droit commun pouvant être mise en faillite ?

Toutes ces décisions ne s'inscrivent-elles pas dans la mise en œuvre de cette Europe au service du capital américain et ouest-allemand, Europe de régression sociale à laquelle nous opposons à la CGT la construction d'une véritable Europe des travailleurs.



**Aly SAWADOGO** est de nationalité burkinabe, il est en France depuis 1981 et travaillait dans une entreprise de nettoyage à Hôpital service qui emploie plus de 1.000 salariés à 90 % d'immigrés, il était délégué syndical du personnel et a été licencié en novembre 1987. Sa réintégration a été prononcée par le Tribunal, son patron a fait appel. La décision doit être rendue prochainement.

Il est secrétaire général du syndicat des nettoyeurs et nettoyeuses de Paris et de la région parisienne.

Il a été élu à la commission exécutive confédérale.

Dans son intervention à la tribune du congrès, s'excusant d'être en retard, il dira tout simplement : « j'étais parti créer une base nouvelle » ; il ajoutera : « en deux mois, nous avons créé 350 SECTIONS syndicales et réalisé 5.250 adhésions.



Ils sont tous les trois assis parmi les délégués de la fédération des ports et docks, Saïd Abdesselam, Algérien de l'entreprise de nettoyage H. Reiner à Lyon et dont l'intervention à la tribune du congrès fut fort appréciée. Hocine Boucheneb, Algérien lui aussi et Diara Bakary, Malien en France depuis 17 ans et qui travaille dans une entreprise de la ferroviaire.

C'est Saïd, qui le premier me fera part de son expérience, son activité. Son entreprise compte 3.000 salariés sur toute la France, environ 600 sur la région avec 423 adhérents, sur Lyon, ils sont 200 salariés et 140 adhérents à la CGT.

Pour lui, le problème majeur est celui du logement. Des travailleurs ont fait leur demande depuis deux ou trois ans, pour être logés dans les arrondissements de Lyon, près de leur lieu de travail, car, me dit-il, compte tenu des horaires de travail (certains commencent leur travail le soir après la fermeture des bureaux, d'autres très tôt le matin avant l'ouverture des bureaux)

on leur propose un logement à 30 ou 40 kilomètres de leur lieu de travail. Ce n'est pas possible.

Pour Hocine et Diara travaillant en région parisienne, c'est également le problème du logement qui les préoccupe le plus.

Nos entreprises versent le 1 % logement à des collecteurs et tous ou presque rejettent les demandes avec comme motifs : les quotas. Une autre raison du refus, c'est le niveau des revenus, jugé trop bas.

Les questions de la formation sont aussi parmi celles qui préoccupent nos trois camarades.

Face à la modernisation, les patrons du nettoyage n'ont qu'un discours : restructuration et licenciement. Rien n'est fait me disent-ils pour former les gens, les initier à ce nouveau matériel, de même

aucune autre formation en vue d'un reclassement éventuel. De plus, ajoute Diara, nous sommes très inquiets face au projet de fermeture du site de Tolbiac, il ne faudrait pas que les travailleurs immigrés soient les oubliés de la modernisation.

D'autant, ajoute Saïd, que dans la perspective de l'Europe de 92, pouvoir se réinsérer, ne pas être non plus les laissés-pour-compte de l'Europe.

Avec notre syndicat, nous exigeons une formation adaptée à la modernisation.

Mais avec la perspective de 92, il y a d'autres inquiétudes chez les travailleurs immigrés des pays du Maghreb.

Quelle va être leur place demain ? Leur seul droit sera-t-il l'expulsion ?

# La soirée internationale

## Extrait de l'intervention de Joannès Galland, secrétaire de la CGT

Chers camarades,

Cette soirée internationale est devenue traditionnelle dans nos congrès. C'est pour nous un signe de fraternité et de respect pour le combat que vous menez, dans les conditions propres à chacun de vos pays, le plus souvent dans des situations délicates, difficiles et dramatiques. A tous, à toutes, à vos organisations, militants, militantes, travailleurs, travailleuses nous vous en rendons hommage.

Mais cette tradition s'appuie aussi sur notre histoire. La CGT est née internationaliste. Et toute son activité depuis sa création, a été marquée par notre lutte contre le colonialisme, la répression, le racisme, pour le respect et l'extension des libertés syndicales, pour les droits de l'homme. Aujourd'hui encore, qu'il s'agisse de notre lutte contre l'apartheid et pour la libération de Nelson Mandela, qu'il s'agisse de notre

action pour l'intégrité territoriale du Nicaragua et pour l'indépendance de la Namibie, qu'il s'agisse de notre combat contre les assassinats et pour la démocratie en Colombie ou pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et à l'existence de son État, qu'il s'agisse de notre solidarité à nos camarades de Corée du Sud en lutte pour leurs libertés syndicales et démocratiques ou de nos frères de Kanaky, dont nous soutenons leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance et à qui nous exprimons, dans les moments actuels, notre fraternelle solidarité active, avec nos camarades de Turquie ou celle que nous exprimons avec la nouvelle Centrale syndicale unitaire du Chili : c'est la même lutte que nous poursuivons, comme celles que nous avons pu mener pour l'indépendance du Vietnam et de l'Algérie.

Chers camarades,

Question de toujours, au cœur du combat de la classe ouvrière, la solidarité internationale prend aujourd'hui une dimension et une profondeur nouvelles et exceptionnelles. Face aux défis lancés au mouvement syndical et au monde du travail par la cohérence internationale de l'impérialisme, nous sommes conduits à rechercher les voies nouvelles de notre solidarité et de notre action commune.



**Parmi les délégations internationales, nous avons noté la présence de :**

— *Marcelino Camacho, président des Commissions Ouvrières.*

— *Tavares Carmo Maria, Bureau Exécutif CGT Portugal.*

— *El Hamaoui, secrétaire général de la CDT Maroc.*

— *Ahmed El Gharbaoui, UMT Maroc.*

— *Andréa Gianfagna, CGIL Italie.*

— *Djibril Diop, secrétaire général syndicat libre du Sénégal.*

— *Kréreddine Bouslah, secrétaire national UGTT Tunisie.*

— *Kémal Daysal, secrétaire confédéral de la DISK Turquie.*

— *Capar Mehmet, vice-président du syndicat automobile de Turquie.*

— *Louis Uregei, président de USTKAE, de Kanaky.*

— *John Ya Otto, secrétaire général Num de Namibie.*

— *Skait, responsable de la Fédération générale des travailleurs palestiniens.*

— *Georges Hazbun, secrétaire général de la Palestine occupée.*

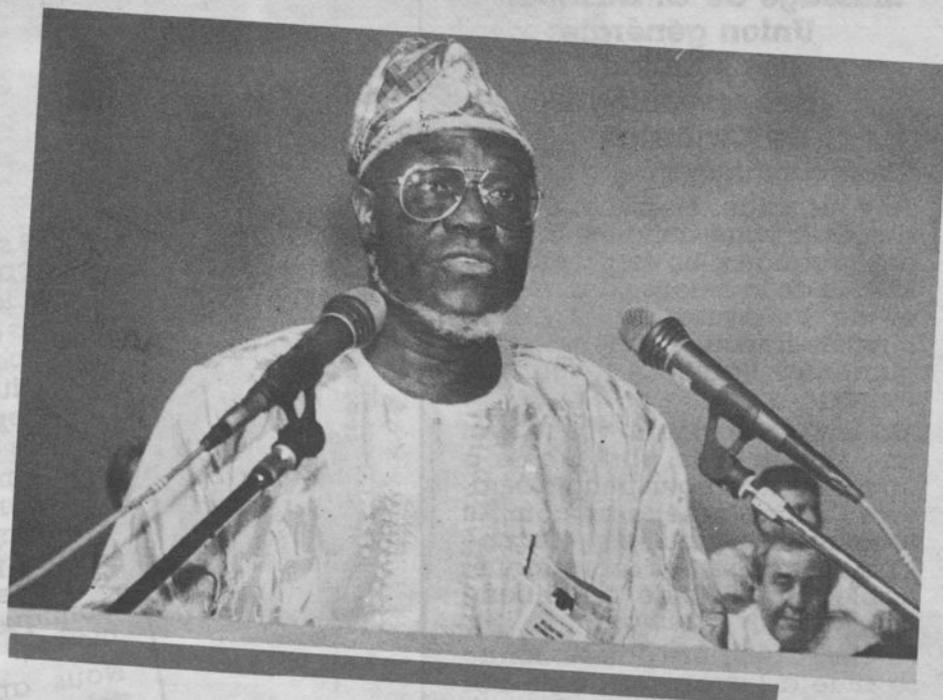
— *Hassan Sunmonu, secrétaire général OUSA.*

— *Nouri Skouti, CISA.*

— *Mohamed Zaaf, secrétaire national UGTA-Algérie.*

— *Banthu Mthmbu et Rony Press, respectivement secrétaire du SACTU de l'Afrique du Sud et le représentant du SACTU de l'Afrique du Sud pour l'Europe Occidentale.*

— *Ibrahim Zakaria, secrétaire général de la FSM.*



**EXTRAIT D'INTERVENTION OUSA**

Je voudrais, au nom de l'OUSA et de la FETAF, la Fédération des travailleurs africains en France, agence spécialisée de l'OUSA, et en ma qualité de secrétaire général de l'OUSA, dire solennellement du haut de cette tribune de ce 43<sup>e</sup> Congrès de la CGT, combien nous apprécions la coopération entre vous et la FETAF et, surtout, l'aide que vous n'avez cessé de lui apporter : aides matérielles multiformes, formation ; en moins de sept années, la CGT a dispensé à deux cents stagiaires de la FETAF des cours de formation ouvrière. Merci à vous tous.

Nous sommes convaincus, à l'OUSA et à la FETAF, que, sans cette aide désintéressée, le mouvement associatif africain n'aurait pas connu, en un si bref délai, cet essor qu'il connaît aujourd'hui.

Nous souhaitons que cet exemple de collaboration avec la CGT soit suivi par d'autres, pour renforcer la solidarité entre les travailleurs français et les travailleurs africains.

Par ailleurs, nous constatons avec inquiétude que les dispositions de l'acte unique européen, surtout dans les domaines social et

juridique, font très peu mention des problèmes sociaux et font l'impasse totale sur les travailleurs migrants des pays ACP.

Les travailleurs migrants africains non qualifiés auront donc du mal à s'insérer dans les pays d'accueil, et même dans les pays d'origine, pour les volontaires au retour. Ils connaîtront les affres du chômage avec, en prime, la précarité et l'insécurité. Leurs enfants et leurs femmes en pâtiront aussi.

Les gouvernements européens, malgré les discours abondants sur les droits de l'homme, entretiennent toujours des réglementations désuètes, qui marginalisent les travailleurs africains dans une situation d'infra-droit.

Les conditions socio-économiques des travailleurs vont empirer encore.

Ceci montre, de toute évidence, les luttes ardues auxquelles seront confrontés les travailleurs migrants pour défendre leurs libertés syndicales et démocratiques, car il est inadmissible que des travailleurs africains, et notamment nos frères maghrébins, meurent, dans un pays démocratique, du racisme et de la xénophobie.

Paix à la mémoire de toutes ces victimes !

**Extrait**

**Message de G. Hasboun :  
Union générale  
des syndicats  
des travailleurs  
de Cisjordanie**

Chers camarades,

Je vous salue, et souhaite plein succès à votre congrès, à votre organisation plus de progrès sur la voie de la défense des intérêts et de la cause de la classe ouvrière française, détentrice des glorieuses traditions révolutionnaires.

Ma présence parmi vous revêt une signification particulière à un moment où notre peuple à travers l'intifada mène un combat héroïque dans notre pays occupé - pour arracher les droits inaliénables à une patrie, à la liberté et à la dignité humaine.

La classe ouvrière palestinienne se situe à l'avant-garde de son combat. Ce qui donne à l'intifada une capacité particulière à la continuité et à la pérennité du mouvement. Le nombre des travailleurs parmi les martyrs en est la meilleure illustration (54 % des morts sont des travailleurs), alors que le pourcentage atteint 59 % de l'ensemble des victimes de la répression.

**Extrait d'intervention  
de Nouri SKOUTI  
de la Confédération  
Internationale  
des Syndicats Arabes**

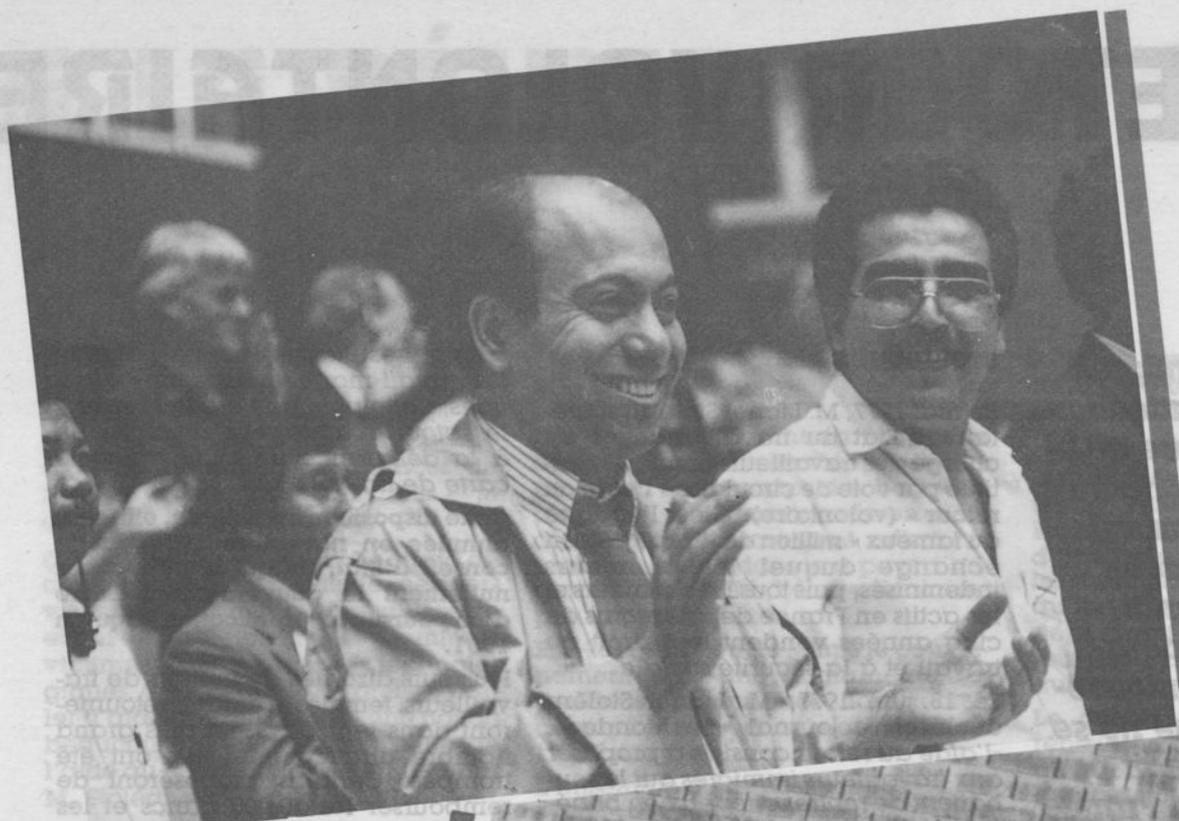
Le secrétariat général de la CISA apprécie hautement les positions de la CGT à l'égard des problèmes des travailleurs immigrés en France et en Europe, et les actions de luttes qu'elle a menées et entreprises pour préserver leurs droits et combattre la haine et le racisme qui se sont développés ces derniers temps, en raison des campagnes orchestrées et organisées par l'extrême droite qui exploite la crise du système économique en France et dans le monde.

Nous apprécions également votre solidarité avec les mouvements de libération et les luttes syndicales dans les pays qui combattent pour leur indépendance.

Nous apprécions également vos actions en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et des travailleurs dans votre pays, et nous souhaitons que toutes vos actions soient couronnées de succès.



**Les représentants de l'USTKAE de Kanaky**



**DE NOMBREUX MESSAGES ONT ÉTÉ ADRESSÉS PAR LES ASSOCIATIONS IMMIGRÉES EN FRANCE AU 43<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA CGT**

Notamment, le message de :

- l'Association des Marocains en France ;
- l'Association des Travailleurs Marocains en France ;
- l'Association des Travailleurs Sénégalais en France ;
- Parmi les invités, la présence de la Fédération des Travailleurs Africains en France (FETAF), par KIFIKI KOAMBE ;
- Le Conseil des Associations Immigrées en France (CAIF) par CHERBIB MOUHIDINE ;
- l'Amicale des Algériens en Europe par RAMDANE MEGUERNEZ et MEBAREK RAMDANI et dans son message, son président déclarait :  
« Dans notre action de protestation contre les attentats racistes et pour dénoncer ceux qui les enhardissent, nous avons trouvé la CGT à nos

côtés. De cette solidarité-là, les travailleurs algériens et leur famille en sont pleinement conscients. La CGT peut se féliciter d'être intransigeante dans la défense des intérêts des travailleurs. En exprimant sa solidarité avec les immigrés et leur famille, la CGT apporte un réconfort aux victimes et milite pour réconcilier la France avec les idéaux de justice de la Révolution française.

Les travailleurs algériens prennent leur part dans ce combat permanent pour la justice et contre l'oppression de quelque manière elle se manifeste.

Nous saluons encore une fois les congressistes présents au 43<sup>e</sup> congrès, dont nous suivrons les travaux avec attention et confiance.

Nous souhaitons un total succès au 43<sup>e</sup> congrès.

**Mohamed-ARESKI AÏT-OUAZZOU ».**

# DU RETOUR VOLONTAIRE A LA RÉINSERTION

**Les travailleurs immigrés font l'objet d'une attention particulière soutenue et d'une sollicitation chaleureuse de tous les instants de la part des pouvoirs publics et du patronat. Des énergies considérables sont mises en mouvement. Que personne ne se méprenne, il ne s'agit pas de leur insertion en France avec l'égalité des droits dans tous les domaines, mais de les convaincre de retourner volontairement dans leur pays.**

STOLÉRU I

En mai 1977, M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État au travail manuel est chargé des travailleurs immigrés, institue par voie de circulaire « l'aide au retour » (volontaire). C'est l'époque du fameux « million de l'immigré » en échange duquel les chômeurs indemnisés, puis tous les chômeurs et les actifs en France depuis moins de cinq années vendent leur droit au travail et à la sécurité sociale.

Le 18 juin 1977, M. Lionel Stoléru déclare au journal « Le Monde » : « l'aide au retour consiste à proposer aux travailleurs immigrés qui le souhaitent de rentrer chez eux en bénéficiant d'une aide financière : libre à eux d'accepter ou de refuser. Contrairement à ce qui a été dit sans aucune justification, le montant de cette aide, égal à 10.000 francs pour un chômeur secouru, correspond à peu près à la moyenne des droits sociaux auxquels il pourrait prétendre... »

J'ai depuis trois ans soutenu la thèse que les pays occidentaux seraient confrontés dans la décennie en cours à un ralentissement de la croissance et que l'objectif du plein emploi en croissance modérée suppose des réformes structurelles menées avec patience et persévérance. L'une d'entre elles est la substitution progressive de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée

comme résultat de la revalorisation du travail manuel. Dans ces conditions, notre politique est de favoriser les retours volontaires et de mettre fin à la délivrance de toute nouvelle carte de travail ».

**Cette disposition est illégale, elle sera annulée en novembre 1978 par le conseil d'État, ce qui n'empêchera nullement le gouvernement Barre d'en poursuivre l'application jusqu'en 1981.**

Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs, femmes et enfants retourneront dans leur pays. Le plus grand nombre dira comment ils ont été trompés. Certains proposeront de rembourser les 10.000 francs et les frais de voyage pour revenir en France, en vain le départ était définitif.

En 1981, François Mitterrand élu, le gouvernement dénonce avec vigueur la politique menée sous Giscard d'Estaing en matière d'immigration.

Mme Nicole Questiaux déclare le 22 septembre 1981 devant le sénat : « là où le gouvernement précédent avait tenté d'imposer une politique du retour, que notre conception des libertés récuse et qui s'est révélée d'ailleurs inefficace au regard même des objectifs de ses auteurs, nous proposons une coopération inspirée par les besoins des pays d'origine ».

Dans cette perspective, nous mettrons fin à l'aide au retour — le fameux « million de l'immigré » et nous proposerons aux pays d'origine de négocier des accords bilatéraux destinés à favoriser la réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine, grâce à des actions de formation et à des aides à la création d'entreprise ou à la réalisation de projets locaux ».

Une circulaire du 25 novembre 1981 rappelle néanmoins après la suppression de « l'aide au retour » mise en place par M. Lionel Stoléru, que : toutes les perspectives de retour ne doivent pas être abandonnées ; elles devront désormais s'intégrer dans le cadre d'accords négociés visant à faciliter la réinsertion des travailleurs immigrés dans l'économie de leur pays d'origine ».

**UNE MÊME DÉMARCHÉ : STOLÉRU II ?**

De retour du Sénégal, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés déclarait au « Monde » le 19 janvier 1984 : « je n'aime pas l'expression « aide au retour », elle est alourdie d'un sens caritatif qui se situe aux antipodes de

ce que nous recherchons : à savoir, permettre aux immigrés qui le souhaitent de quitter leur emploi en France et de rentrer dans leur patrie avec le maximum de chances de réussite et avec tous leurs droits — je dis bien : tous leurs droits.

C'est un devoir de justice à l'égard de ceux qui nous ont rendu de réels services dans une conjoncture différente et qui sont aujourd'hui les premières victimes des mutations technologiques. C'est pourquoi je préfère parler d'aide à la réinsertion, une notion beaucoup plus large que celle de l'aide au retour instaurée en 1977 par M. Stoléru. »

Après avoir combattu « l'aide au retour » dans l'opposition la nouvelle majorité allait reprendre à son compte en 1984 de manière « légale » et sous une nouvelle formule le départ de certaines catégories d'immigrés et faire de ce cheval de bataille un des volets de sa politique d'immigration.

Il est frappant de remarquer combien il est difficile lorsque l'on se veut de « gouverner autrement » comme disait M. Rocard et de sortir des ornières du passé, « l'aide au retour » selon Stoléru, était une mauvaise chose, « l'aide à la réinsertion » selon Dufoix, sera une bonne médecine.

La réalité est que sous des appellations et des méthodes différentes c'est la même politique qui est poursuivie : le départ sélectif et en nombre des immigrés des pays tiers pour tenter vainement de faire face quelque peu et pour un temps aux effets de la crise et surtout répondre aux objectifs économiques, financiers et politiques de l'Europe de 1993.

C'est d'ailleurs la même idée qui a été poursuivie lors de la transformation de la loi Pasqua en loi Joxe sur l'entrée et le séjour des immigrés.

Sous Pompidou, les grandes sociétés font appel aux immigrés pour ne pas moderniser et faire des profits.

Sous Giscard ou Mitterrand, il faut que les immigrés partent pour moderniser et faire des profits.

Ce sont les travailleurs immigrés ou français d'origine, nationalisés et plus particulièrement les femmes qui font les frais de la « crise », pas les multinationales dont les bénéfices n'ont jamais été aussi élevés.

Les départs en préretraite, les congés conversion, les TUC, SIVP ne peuvent suffire à éviter les licenciements sauvages, en 1984 le gouvernement ficelle donc « l'aide à la réinsertion ».

**1984 : NOUVELLE VERSION DE « L'AIDE »**

Les travailleurs immigrés privés d'emploi, ceux menacés de droits, peuvent d'un coup de baguette magique être transformés en chef d'entreprise, commerçant, artisan, et même chômeur dans leur pays d'origine. Il leur suffit d'être volontaires pour la « réinsertion ».

En 1984 et en peu de temps le gouvernement a pris une vingtaine de dispositions (ordonnance, loi, décret, circulaire, instruction) complétés en 1986.

L'ensemble du dispositif repose sur le projet de réinsertion économique individuel des intéressés à présenter à l'OIM, ce projet peut permettre d'obtenir :

**L'aide publique**

de 20.000 francs maximum (couvrant tout ou partie des dépenses — frais de formation en France ou dans les pays d'origine, achat de biens d'équipements avec un versement de 50 % en France.

**L'aide au déménagement**

Europe et Turquie : maximum 6.700 francs par famille.  
Autres pays : maximum 1.000 francs par famille.

**Frais de voyage**

Indemnité égale au tarif le plus bas entre Paris, Marseille, Lille et la capitale du pays d'origine.

**L'aide conventionnelle de l'UNEDIC**

Égale aux 2/3 des indemnités de chômage ou du reliquat de ces droits à la date prévue, pour la restitution des titres de séjour des « bénéficiaires de l'aide publique — la capitalisation des droits est réduite des cotisations sociales.

Le versement a lieu dans le pays d'origine et en monnaie locale.

Le 14 mai 1984, le CNPF, la CG/PME (patrons), la CGC, CFDT, CFTC et FO ont signé l'accord réduisant d'un tiers les droits des immigrés retournant volontairement dans leur pays d'origine, la CGT a refusé de signer.

**L'aide de l'entreprise**

La signature de convention entre les patrons et l'État (OMI) permet soit le licenciement ou la démission des candidats au retour volontaire. Les intéressés bénéficient d'une aide spécifique de l'entreprise qui ne peut être inférieure à 15.000 francs nets. Cette aide (financière, formation professionnelle, remise sur l'achat de matériels) est précisée dans la convention de réinsertion si elle est versée en France.

L'entreprise doit également verser les

salaires, congés payés et indemnités de licenciement auxquels les salariés ont droit.

La restitution des cartes de séjour

Les travailleurs, les conjoints qui quittent la France pour retourner dans leur pays d'origine et qui bénéficient d'une aide à la réinsertion, perdent les droits attachés aux titres de séjour, qu'ils détiennent. Les intéressés qui déposeront une demande restituent leur carte de séjour et reçoivent une autorisation provisoire de séjour.

**Le départ est définitif** « réinsertion réussie » ou « échec » il ne sera plus question de revenir en France pour y exercer une activité salariée ou non salariée.

**Les impôts :**

L'aide conventionnelle de l'UNEDIC (chômage) et l'aide de l'entreprise sont soumises à l'impôt sur le revenu. Il faut faire la déclaration avant le départ et payer les impôts éventuels.

**Les essentiels bénéficiaires du volontariat :**

18 ans révolus (sauf 21 ans : Autriche, Chypre, Islande, Norvège et Suède).

Nationalité : toutes sauf les ressortissants de moins de 21 ans susceptibles de bénéficier du regroupement familial, les réfugiés et les apatrides, les Andorrans, les Monégasques, les ressortissants des onze pays Etats membres de la CEE (donc les Grecs, Espagnols et Portugais). Les Centrafricains, Gabonais et Togolais.

**LA RÉINSERTION DANS L'INSÉCURITÉ SOCIALE**

Contrairement à ce qui a été prétendu et encore dit, il est faux de prétendre que les travailleurs immigrés bénéficient de l'intégralité de leurs droits sociaux à leur départ de France et après leur retour chez eux.

**Les indemnités de chômage** sont réduites d'un tiers.

L'assurance **maladie, maternité** ne pourra se poursuivre que si le travailleur retrouve un emploi salarié dans son pays et que ce pays soit signataire d'une convention avec la France.

L'assurance **invalidité** sera perdue dans les mêmes conditions.

Les retraites **vieillesse** ne seront versées que s'il existe une convention de sécurité sociale entre le pays d'origine et la France, c'est aussi le cas pour les pensions de reversion.

**Les retraites complémentaires** seront amputées de 4 à 22 % à 60 ans si l'intéressé a 37 ans 1/2 de cotisations, sinon il lui faudra attendre 60 ans.

Ce sont les plus marquants. Il ne faut



## DU RETOUR VOLONTAIRE À LA RÉINSERTION (suite)

pas cacher la vérité aux travailleurs immigrés.

### DE NOUVELLES MESURES EN PRÉPARATION ?

Malgré toutes les « aides » qui leur sont offertes, nombreux sont les travailleurs immigrés à ne pas vouloir se porter volontaires pour aller se « réinsérer ». Aussi certains en sont à « imaginer » la mise en œuvre de mesures plus attractives pour les convaincre à accepter d'être aidés. Des idées cheminent tel le versement de rente annuelle ou mensuelle.

Même un aveugle y voit clair. Les patrons ont toujours payé aux travailleurs immigrés les salaires les plus bas, se sont opposés à la réduction du temps de travail sans perte de salaire. Les gouvernements successifs les ont discriminés et les discriminent encore dans leurs droits, ainsi que leur famille.

Mme Dufoix, pour aider les chômeurs des pays tiers à se réinsérer plus vite leur a supprimé les soins de santé et les allocations familiales pour les enfants restés dans le pays d'origine. Les patrons et ceux qui les soutiennent sont toujours les mêmes, ils ne sont pas subitement devenus humains et pris de tendresse pour les travailleurs en général et encore moins pour les immigrés. De nouvelles duperies se préparent.

### POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET LA NOUVELLE COOPÉRATION

La CGT a de tous temps accueilli fraternellement les travailleurs immigrés chassés de leur pays par la répression, la misère et les a traités en égaux.

Elle a lutté avec eux et pour eux pour défendre leurs droits, faire respecter leur dignité, renforcer les liens naturels qui unissent tous les travailleurs au-delà de leur nationalité. Sans aucune compromission avec les pouvoirs et les patrons, elle défend toujours aujourd'hui leurs revendications spécifiques et leurs aspirations.

La CGT a encore à plusieurs reprises présenté au gouvernement Rocard des propositions sérieuses pour l'insertion harmonieuse des travailleurs immigrés en France, et la mise en œuvre d'une nouvelle politique permettant l'épanouissement des jeunes issus de l'immigration.

Selon la CGT, les immigrés en France ont le droit comme tous les êtres

humains de choisir où ils veulent vivre et travailler.

— **Rester en France** à égalité complète de traitement avec les nationaux français et les migrants communautaires.

La nationalité n'a rien à voir avec le droit au travail, la formation, la protection sociale, le logement, les droits civiques.

Il faut extirper les discriminations nées dans la nuit de l'esclavage et de l'intolérance.

— **Retourner volontairement** sans aucune précision gouvernementale et patronale avec des garanties sérieuses pour eux-mêmes, leur famille et leur pays.

Cela suppose principalement une véritable coopération débarrassée de tout esprit néo colonialiste et mercantile.

— Avec une formation professionnelle permettant à la fois au travailleur d'occuper un emploi qui fait vivre la famille et concoure au développement économique de son pays.

— avec les garanties concernant le logement, la scolarisation des enfants. Pour le regroupement familial en France, il faut un logement et

pour le retour dans le pays il n'y en avait pas besoin !

— avec une couverture sociale pendant une période compatible avec une réelle réinsertion, aussi bien en matière de soins de santé, de maternité, que d'allocations familiales. Sans sécurité sociale, tant que l'on a la santé cela va mais après... !

— Avec la garantie du versement ultérieur des prestations vieillesse, retraite complémentaire, réversion (d'où la nécessité d'une reconstitution de carrière avant le départ. Renégocier les conventions de sécurité sociale, en conclure d'autres sur la base des droits acquis par les cotisations et le travail.

— Et pour tous un bilan de **santé préalable**. Une visite médicale est nécessaire pour entrer en France et y travailler. Celle-ci est donc logiquement nécessaire pour retourner dans son pays. Sinon, c'est celui-ci ou le travailleur qui fait les frais de la maladie, de l'invalidité ou du handicap.

« La tribune » reviendra sur toutes ces questions. Ecrivez-lui, posez des questions, elle vous répondra.



# INFOS JURIDIQUE



A la veille des départs en vacances pour le pays, il est utile de connaître la réglementation relative aux conditions de sortie du territoire français, à la préservation des droits que confère le statut de résident en France.

## Préserver vos droits

Pour ne pas perdre vos droits à la sécurité sociale, votre travail, vos titres de séjour ou de travail : si votre carte de séjour ou de travail se termine durant vos vacances, régularisez votre situation avant de partir. Toutefois, vous devez savoir que :

— Si vous avez une autorisation provisoire de séjour (renouvellement de carte ou première demande) vous ne pouvez rester au pays une période qui dépasse la date limite de ce titre.

— Les travailleurs immigrés qui ont une carte de séjour temporaire ne peuvent quitter la France plus d'un mois.

— Les chômeurs peuvent partir un mois mais avec l'autorisation de l'agence locale pour l'emploi. Exigez de signer les formulaires, à votre retour, reprenez contact avec votre ANPE.

Exigez un certificat de congé annuel précisant les dates de vos congés annuels.

Attention, si l'employeur vous autorise à partir plus d'un mois en vacances, demandez-lui une autorisation écrite pour être sûr de retrouver votre emploi au retour.

Photocopiez tous vos papiers de séjour et de travail avant de partir en vacances et laissez-les à un ami.

Gardez toujours une copie de toutes les lettres que vous envoyez à votre employeur, à la sécurité sociale.

## Ce qu'il faut emporter avec vous en vacances ?

— Les cartes de séjour, de travail, de sécurité sociale.

— L'adresse de votre centre de paiement de la sécurité sociale.

— Les trois dernières fiches de paie.

— Un titre de congé établi par l'employeur.

— Un formulaire de la sécurité sociale correspondant à votre nationalité.

— Votre passeport, votre carte nationale d'identité, copie de l'autorisation de regroupement familial (pour les enfants de moins de seize ans).

## En cas de maladie

Si vous tombez malade au pays durant vos vacances :

— Demandez au médecin de faire deux certificats médicaux.

— Envoyez un certificat et le titre de congé à la sécurité sociale de l'endroit où vous êtes, en indiquant le numéro de sécurité sociale française, l'adresse où vous êtes malade, votre adresse en France, l'adresse de votre centre de sécurité sociale.

— Envoyez l'autre certificat médical à l'employeur par lettre recommandée.

— Répondez rapidement aux convocations qui vous sont adressées par la sécurité sociale de votre pays.

Attention, si la maladie se déclare après les congés légaux, il n'y a pas prise en charge. Les congés sans solde, les jours de récupération ne sont pas considérés comme congés légaux.

En cas de force majeure (maladie, accident, etc.) vous devez :

— Prévenir votre employeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

— Prévenir la caisse de sécurité sociale de l'endroit où vous êtes en vacances.

— Demandez au consulat de France le plus proche une autorisation de prolongation d'absence.

La nouvelle réglementation du regroupement familial vous oblige à :

— Faire une demande à la direction de l'action sanitaire et sociale auprès de la préfecture de votre résidence en France.

— Attendre l'autorisation de l'administration pour pouvoir bénéficier de ce droit.

— Cette autorisation suppose que vous ayez un emploi stable et un logement (location ou propriété), dont la superficie est de 24 m<sup>2</sup> au moins pour deux personnes, plus de 9 mètres minimum pour chaque membre supplémentaire de votre famille.

— Que vous résidiez en France depuis un an.

Les travailleurs désirant se rendre dans un autre pays que leur pays d'origine, doivent solliciter auprès de la préfecture un visa de sortie (voir tribune n° 3 de septembre 1987 : les visas).

# LA VOIX DES ENTREPRISES ET DES LOCALITES - ECHOS DES LUTTES

« A LA C.G.T. ÇA BOUGE ».

## LA LUTTE, AVEC UNE C.G.T. FORTE ÇA PAIE !

Succès pour les 140 salariés de l'entreprise IPO, spécialisée dans la sérigraphie sur tissu (reproduction de T-Shirt) la première en France, à majorité immigrée dans la production, Pakistanais et Cambodgiens.

Après deux jours et demi de grève, ils ont obtenu les conditions d'hygiène et de sécurité les plus élémentaires :

- vestiaires pour les salariés ;
- remise en état des ventilations de l'atelier du deuxième étage ;
- enlèvement immédiat des caméras à l'intérieur de l'atelier ;
- installation de six urinoirs, six WC ;
- installation d'un local syndical CGT avec téléphone ;
- adhésion de l'entreprise à une mutuelle ;
- versement de l'attribution de 0,2 % au CE - de 30.000 francs ;
- fourniture de deux conventions collectives aux élus CGT ;
- paiement intégral des heures de grève ;
- pas de salaire minimum inférieur à 6.500 francs par mois ;
- application immédiate des 1.500 francs aux contrats à durée déterminée.

61 travailleurs ont adhéré à la CGT. C'est une sacrée action et un sérieux démenti à ce patron qui déclarait il y a tout juste un an dans une interview au journal « Actuel » parue dans le numéro 106 d'avril 1988 :

« — Vous les payez combien ?

— Cinq ou six mille francs et ils ne rechignent jamais sur les heures supplémentaires. Dans dix ans ils seront Français, c'est ça la France de demain, l'Europe de demain. »

Il précisait quelques lignes avant : « Nous sommes favorables au mélange des races et des cultures, les Pakistanais sont des gens propres, ils travaillent impeccablement et supportent tout. Un Français ne resterait pas plus de trois jours chez nous. » Quel cynisme !

Mais voilà bien le vrai visage de ces patrons, exploitant sans vergogne leurs salariés, et prêts à tout pour se procurer une main-d'œuvre bon marché qui lui permette de mener grand train de vie.

D'ailleurs, ce patron le confirmait lui-même au début de son interview, en répondant aux questions du journaliste : « Vous roulez en Porsche ? » « J'ai un parc entier de voitures, des Porsche, des Mercedes ».

« Où partez-vous en vacances ? » « Sur la Côte d'Azur, à Deauville pour les week-ends ? Pour les grandes vacances je vais en Floride, en Israël. J'adore la Thaïlande. Mais ne parlez pas trop de ces choses cela rend les gens jaloux ».

Le voilà le vrai visage de l'Europe qu'ils veulent nous construire. Toujours plus de profit pour les patrons et les travailleurs surexploités, précarisés, sans droit avec des salaires de misère, travaillant le jour, la nuit, le week-end selon leur bon vouloir, pendant qu'ils iront se prélasser dans les palaces pour milliardaires.

Les travailleurs de son entreprise lui ont répondu, ils se sont donné un puissant syndicat CGT.